



Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

RAPPORT 2025

1. Structure, activités et chaînes d’approvisionnement

À propos de ce rapport

Dans un souci de transparence accrue et conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement (la Loi) au Canada, le présent rapport énonce les actions et les mesures prises par Agropur Coopérative et sa filiale américaine, Agropur inc., pour prévenir et réduire les risques en matière de travail des enfants et de travail forcé dans ses activités et sa chaîne d’approvisionnement. Il s’agit du troisième rapport d’Agropur sur cette question et il s’applique à l’exercice financier 2025, qui s’échelonnait du 2 novembre 2024 au 31 octobre 2025.

Introduction

Agropur Coopérative, un important transformateur laitier mondial, est guidée par son objectif de renforcer les communautés grâce aux produits laitiers. Soucieux d’être le partenaire laitier de choix de l’industrie, nous nous engageons à transformer le lait en produits laitiers sains et de haute qualité pour nos clients et consommateurs, tout en travaillant continuellement à réduire l’impact de nos activités sur la planète.

En collaboration avec nos membres producteurs laitiers, nous reconnaissons que les pratiques d’affaires responsables sont vitales pour assurer la pérennité d’Agropur. Cela implique un engagement à respecter les principes de bonne citoyenneté corporative et d’approvisionnement éthique dans l’ensemble de nos activités. Cet engagement s’étend également à nos fournisseurs par l’entremise de notre Code de conduite des fournisseurs.

Guidée par cet objectif, Agropur est déterminée à respecter les exigences qui en découlent. Cela

se traduit par une approche responsable de l’approvisionnement, de la production et de la livraison de nos produits et emballages. Nous reconnaissons également la nécessité pour nos fournisseurs et nos sous-traitants de respecter l’ensemble des lois et des règlements en vigueur, et nous nous attendons à ce qu’ils adhèrent aux principes énoncés dans notre Code de conduite des fournisseurs.

Agropur respecte les exigences de la Loi et s’engage à identifier et à gérer tout risque associé au travail forcé et au travail des enfants dans ses activités et dans l’ensemble de sa chaîne d’approvisionnement.

À propos de nous

Notre organisation, structure et chaîne d’approvisionnement

Fondée en 1938, Agropur est la plus grande coopérative laitière au Canada. Elle transforme du lait pour créer une large gamme de produits laitiers de grande qualité. Constituant une source de fierté pour ses 2 700 membres producteurs laitiers basés au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, Agropur exerce également des activités dans cinq États américains. Nos opérations au Canada s’effectuent par l’entremise de Agropur Coopérative, tandis que nos opérations aux États-Unis sont conduites par d’Agropur. En 2025, Agropur Coopérative et Agropur inc. ont réalisé un chiffre d’affaires de 8,9 milliards de dollars canadiens et transformé 6,7 milliards de litres de lait.

En tant que coopérative, Agropur est la propriété de ses membres producteurs laitiers selon un modèle d’affaires basé sur la solidarité, la démocratie et le partage des ressources. Nous versons des ristournes à nos membres en fonction de leur production laitière annuelle et des surplus générés par la Coopérative. Ces versements permettent à nos membres de créer de la valeur dans leurs communautés.

Agropur produit plusieurs marques de confiance au Canada :



Au-delà de nos marques grand public, Agropur est un important transformateur dans le commerce interentreprises (B2B). Nous supervisons la transformation et l'exportation de produits laitiers. Avec des usines au Canada et aux États-Unis, nous fournissons différents produits et services à l'industrie alimentaire mondiale, y compris aux secteurs industriels, de la vente au détail et des services alimentaires. Notre division mondiale des ingrédients s'engage à fournir des produits de haute qualité dans l'industrie, ainsi qu'une chaîne d'approvisionnement fiable.

Notre approche en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

La responsabilité sociale est mise en œuvre dans l'ensemble de l'organisation. Nous reconnaissons notre responsabilité à l'égard de plusieurs parties prenantes et dans des domaines qui concernent nos membres, nos employés, les communautés, les animaux et l'environnement. En 2025, Agropur a réalisé une analyse de double matérialité qui met en évidence les thèmes ESG les plus importants pour l'organisation, tant du point de vue des impacts sur la planète et les communautés que du point de vue financier. Cet exercice s'appuie sur notre évaluation de la matérialité 2020, à partir de laquelle nous avons organisé nos activités ESG en trois domaines clés : Meilleure planète, Meilleures communautés et Meilleure gouvernance. Les domaines pertinents aux fins du présent rapport sont les suivants :

Meilleures communautés : Agropur œuvre à renforcer les communautés en se concentrant notamment sur

les besoins de ses employés et de ses membres. En ce qui concerne les employés, cela implique des politiques de capital humain axées sur le bien-être, l'engagement, la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance. Cela signifie également de veiller à la santé des employés et de maintenir des conditions de travail sécuritaires. Agropur répond aux besoins de ses membres par divers moyens, notamment par le versement de ristournes, par son système de gouvernance démocratique et par une communication régulière comprenant des réunions, des publications et des webinaires.

Meilleure gouvernance : Une gouvernance saine est la pierre angulaire de nos activités. Cela inclut des pratiques responsables en matière de commerce, d'approvisionnement et de droits de la personne.

L'équipe corporative de développement durable d'Agropur relève du comité de développement durable du conseil d'administration, composé de six administrateurs, incluant le président. Le comité se réunit au moins trois fois par année et s'appuie sur les contributions d'experts dans le domaine, issus de l'ensemble de l'organisation.

Notre structure

Le conseil d'administration est composé de 13 producteurs laitiers membres d'Agropur et de trois membres invités. Ses décisions sont mises en œuvre par le conseil de direction d'Agropur, piloté par le chef de la direction.

Agropur compte une main-d'œuvre d'environ 5 000 personnes au Canada et quelque 2 000 personnes aux États-Unis, toutes dévouées envers une mission commune : contribuer à des communautés plus fortes grâce aux produits laitiers qui répondent aux besoins de nos clients et des consommateurs. Avec son siège social à Longueuil, Québec, et son bureau principal américain à Appleton, Wisconsin, Agropur opère 29 usines en Amérique du Nord, ainsi que des laboratoires, des centres de recherche, de développement et d'innovation, des centres de distribution, des entrepôts et des bureaux.

Nos activités

Agropur est impliquée dans la collecte et la transformation laitière afin de produire une variété de produits laitiers. Au Canada, elle produit du lait, de la crème, du beurre, des produits de culture, du fromage, du fromage fin, de la crème glacée et des ingrédients laitiers. Ses activités aux États-Unis comprennent la production de fromage et de lactosérum, et elle fournit aussi à ses clients des options de séchage sur mesure. Ses produits sont exportés dans plus de 60 pays. Agropur importe également des produits destinés au marché canadien. L'équipe logistique d'Agropur supervise les besoins en matière de transport, en faisant appel à des transporteurs de fret externes et à d'autres solutions de transport pour la distribution de ses produits laitiers.

Notre chaîne d'approvisionnement

Agropur compte sur ses quelque 7 000 fournisseurs pour mener ses activités et l'aider à créer de la valeur pour la Coopérative et ses clients. En tant que partenaire d'affaires, notre équipe chargée de l'approvisionnement et des relations avec les fournisseurs gère les relations commerciales avec les fournisseurs qui offrent notamment des emballages, des ingrédients, des services logistiques, de l'équipement de bureau ainsi que de l'équipement et des fournitures industrielles. Pendant la période de référence, nos équipes de l'approvisionnement en lait et des affaires institutionnelles se sont approvisionnées en lait liquide auprès de six organismes de mise en marché du lait au Canada et de six États américains.

2. Politiques et processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants

Activités

Engagée à soutenir et à respecter les droits de la personne, Agropur a établi un Code d'éthique il y a plus de 16 ans. Ce Code exige de nos employés qu'ils respectent pleinement les lois et réglementations en matière d'emploi en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités. Le Code d'éthique a été revu et mis à jour en 2024, et aborde les responsabilités d'Agropur et des employés en matière de travail forcé et de travail des enfants. Ces mises à jour interdisent aux employés de se livrer à des activités impliquant l'embauche d'enfants ou la traite de personnes. Nos pratiques de recrutement exigent que nous employions des personnes âgées de 16 ans et plus, avec des restrictions sur certains types d'emplois pour les mineurs. Nous respectons les lois locales en matière d'embauche en vérifiant les pièces d'identité et les documents justificatifs pour confirmer l'admissibilité légale à l'emploi. Les employés ont la possibilité de quitter l'organisation à tout moment.

Agropur a des conventions collectives actives dans certaines usines, centres de distribution et laboratoires au Canada. Les avocats d'Agropur spécialisés en droit du travail sont à l'affût des changements apportés au droit du travail afin de se conformer aux diverses lois du travail en vigueur dans les différentes juridictions où nous exerçons nos activités. Ils sont également responsables de comparer nos activités aux spécificités décrites dans les lois locales.

En ce qui concerne les droits de la personne, Agropur s'appuie sur deux cadres principaux : le Code de base de l'Initiative d'éthique commerciale (ETI) et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le Code de base de l'ETI est un ensemble de normes de

travail internationalement reconnues, fondées sur les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Nous avons pour objectif d'intégrer le code de l'ETI dans nos activités et politiques. En outre, en 2019, Agropur a commencé à se soumettre régulièrement à des audits de commerce éthique des membres Sedex (SMETA). SMETA est l'une des méthodologies d'audit de la chaîne d'approvisionnement responsable les plus reconnues au monde, couvrant le droit du travail, la santé, la sécurité, l'environnement et l'éthique commerciale. Chaque site d'exploitation d'Agropur se voit attribuer un représentant du Capital humain chargé de maintenir des environnements de travail conformes aux normes éthiques d'Agropur. En partenariat avec les équipes juridiques, Capital humain et développement durable, la direction de chaque site traite et corrige les constats issus des audits. Environ 20 % de nos installations ont fait l'objet d'un audit dans le cadre des processus SMETA au cours des trois dernières années. Au-delà du processus SMETA, nous nous conformons aux protocoles et aux exigences établis par nos clients, notamment des audits supplémentaires portant sur des sujets comme le travail des enfants et le travail forcé.

En ce qui concerne les processus de diligence raisonnable, Agropur utilise EcoVadis pour évaluer sa performance relativement aux politiques, mesures et actions en matière de développement durable. Nous utilisons activement EcoVadis à cette fin depuis 2016, en nous appuyant sur son cadre d'évaluation pour mesurer et améliorer notre adhérence aux pratiques de développement durable.

Chaînes d'approvisionnement

L'approvisionnement en lait fait partie intégrante de nos activités principales. Dans le cadre du système de gestion de l'offre au Canada, les transformateurs achètent le lait auprès des organismes de mise en marché provinciaux. De ce fait, ils n'entretiennent aucune relation commerciale directe avec les producteurs laitiers. Bien que nous soyons en contact avec nos membres en tant que coopérative, nous

n'achetons pas directement leur lait dans ce cadre. En conséquence, nous défendons activement l'adoption de politiques laitières efficaces auprès des offices de commercialisation provinciaux au Canada et encourageons l'application des meilleures pratiques à la ferme. Agropur maintient une communication régulière avec ces organismes et réitère sa position selon laquelle des mesures doivent être prises pour prévenir et résoudre tout cas de travail forcé ou de travail des enfants qui pourrait exister dans des fermes laitières.

Aux États-Unis, l'équipe d'approvisionnement en lait d'Agropur entretient des liens étroits avec les fermes qui fournissent notre lait et déploie régulièrement des représentants sur le terrain afin de répondre aux exigences du programme *Farmers Assuring Responsible Management* (FARM). Lancé en 2009, le programme FARM a été créé par la National Milk Producers Federation, en partenariat avec Dairy Management Inc. Il vise à assurer le succès de l'industrie laitière américaine en démontrant l'engagement des producteurs laitiers à offrir un lait conforme et de haute qualité.

Contrairement au système canadien, Agropur achète directement son lait auprès des producteurs laitiers américains et nous leur communiquons régulièrement nos attentes, soit que les fermes doivent appliquer les meilleures pratiques et que nous ne tolérerons aucune forme de traite de personnes, de travail forcé ou de travail des enfants.

En ce qui a trait à l'approvisionnement de manière générale, Agropur a établi un Code de conduite des fournisseurs (« Code ») en 2016, qui définit ses attentes à l'égard des fournisseurs non laitiers. Ce Code a été rédigé dans le cadre de notre engagement à intégrer la responsabilité sociale et des pratiques d'approvisionnement éthiques, et fait partie intégrante des appels d'offres et des processus contractuels. Tous les fournisseurs sélectionnés par notre équipe d'approvisionnement dans le cadre d'un appel d'offres ou d'une négociation contractuelle sont informés du contenu du Code de conduite des

fournisseurs d'Agropur. Agropur s'attend à ce que le fournisseur, ainsi que ses filiales, sociétés affiliées et sous-traitants, se conforment au Code en tout temps et respectent pleinement toutes les lois et réglementations applicables.

Le Code demande aux fournisseurs de respecter les normes en matière de droits de la personne, de conditions de travail équitables et de protection de l'environnement, et réitère nos attentes en matière de conformité, notamment en ce qui concerne le respect des droits des enfants et la prévention du travail forcé. Le Code confère une responsabilité claire à nos fournisseurs directs. Agropur centralise ses fonctions d'approvisionnement afin de maintenir des normes et des pratiques uniformes à l'échelle mondiale.

Agropur travaille continuellement à améliorer ses pratiques d'approvisionnement responsable. En 2023, nous avons mis en place une nouvelle politique d'approvisionnement pour renforcer cet engagement. Nous avons également dispensé une formation à nos employés salariés, soulignant l'importance d'impliquer l'équipe de l'approvisionnement dans ces processus. Cela permet à l'équipe de l'approvisionnement d'intégrer et de partager notre Code de conduite des fournisseurs dans les appels d'offres et les contrats.

L'équipe de l'approvisionnement d'Agropur veille aussi à respecter les normes liées au développement durable dans l'approvisionnement en fibres. Agropur s'approvisionne en fibres certifiées Sustainable Forestry Initiative (SFI) et Forest Stewardship Council (FSC) qui répondent à nos exigences en matière de développement durable pour les fibres. Les produits certifiés SFI et FSC garantissent que les produits proviennent d'une source durable, interdisent le recours au travail des enfants dans leur production et font la promotion d'un traitement équitable et éthique des travailleurs.

Les produits à base de palme font partie des matières premières qui nécessitent une attention particulière dans notre chaîne d'approvisionnement. La production d'huile de palme est reconnue comme une

cause de déforestation et a été associée au travail des enfants et à l'exploitation des travailleurs. De ce fait, nous sommes membres de la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO) et nos achats limités d'huile de palme sont certifiés RSPO. La certification RSPO comprend des critères visant à prévenir et à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement de l'huile de palme.

Agropur maintient aussi une plateforme de traçabilité au Canada et aux États-Unis, appuyée par la documentation relative aux ingrédients reçus dans nos installations, ainsi que l'information sur leurs utilisations, l'emballage et l'expédition. Agropur s'assure que tous les produits sont identifiés de manière appropriée et sont traçables jusqu'au fournisseur et, tout au long du processus, jusqu'au client.

3. Risques potentiels liés au travail forcé et au travail des enfants et mesures prises pour évaluer et gérer les risques

Agropur reconnaît l'importance d'identifier et d'évaluer les risques liés au travail forcé et au travail des enfants au sein de sa chaîne d'approvisionnement. L'analyse de double matérialité d'Agropur réalisée en 2025 a soutenu ce processus d'identification des risques. L'analyse de double matérialité est un outil dont se dotent les organisations pour actualiser la liste de leurs enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance prioritaires.

En 2024, Agropur a mis en place des procédures pour s'assurer que tous les candidats embauchés ont l'âge légal de travailler. Ces procédures internes garantissent que la vérification de l'âge est effectuée et que tout emploi est conditionnel à cette vérification. De plus, Agropur fait appel à un fournisseur externe de vérification des antécédents afin de s'assurer que toutes les personnes embauchées sont d'âge légal et consentent à

travailler. Agropur dispose également d'une ligne anonyme de signalement que tous les employés peuvent utiliser pour signaler tout enjeu, notamment en matière de travail des enfants ou de travail forcé.

Les politiques et procédures actuellement en vigueur chez Agropur, décrites à la section 2, définissent les normes auxquelles doivent se conformer tant les employés que les fournisseurs, notamment en matière de respect des droits de la personne et de conditions de travail équitables. Les standards d'approvisionnement en lait et les relations avec les fournisseurs diffèrent dépendamment du pays où le lait est acheté. Au Canada, Agropur achète son lait exclusivement des organismes de mise en marché provinciaux, qui sont ceux qui entretiennent les relations directes avec les fermes laitières tandis qu'aux États-Unis, Agropur s'approvisionne en lait directement auprès des producteurs laitiers.

En tant que transformateur laitier, le lait que nous achetons provient d'endroits régis par les lois en vigueur, et près de 75 % de nos dépenses sont consacrées à l'approvisionnement en lait.

Agropur poursuit la mise en œuvre de procédures de communication et d'évaluation des risques renforcées au sein de nos activités et de notre chaîne de valeur.

À ce titre, aucun indicateur clé de performance n'a encore été établi pour évaluer l'efficacité des mesures mises en place pour réduire ou prévenir le travail forcé ou le travail des enfants.

4. Mesures prises pour remédier à tout travail forcé ou travail des enfants

Au cours de la période couverte par le présent rapport, Agropur n'a eu connaissance d'aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement et ses opérations. Aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants n'a été signalé à la ligne de signalement éthique au Canada ou aux États-Unis pendant l'exercice financier 2025.

5. Mesures prises pour compenser la perte de revenus des personnes concernées par l'élimination du travail forcé et le travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement

Au cours de la période couverte par le présent rapport, Agropur n'a eu connaissance d'aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement et ses opérations.

6. Formation offerte aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants

En 2024, l'équipe Capital humain d'Agropur a élaboré une formation portant sur l'âge légal pour travailler, laquelle met l'accent sur l'importance de la conformité, les risques juridiques liés à la non-conformité et les obligations en matière de signalement. Le programme explique également les nouveaux processus et les seuils légaux.

7. Mécanismes de mesure et d'évaluation pour s'assurer qu'il n'y a pas de recours au travail forcé et au travail des enfants

Agropur a établi un groupe de travail contre le travail forcé et le travail des enfants, chargé de documenter et de proposer des améliorations que la Coopérative pourrait apporter. Le groupe de travail est composé de membres des équipes de l'approvisionnement, du capital humain et des communications, des affaires juridiques, du développement durable, des affaires institutionnelles, de l'approvisionnement en lait et de la qualité. Il a été créé pour partager et échanger de l'information entre les départements, et déterminer les protocoles pour identifier, atténuer

et corriger les risques tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Notre objectif est que ce groupe de travail puisse évaluer les progrès réalisés tout au long de notre chaîne d'approvisionnement et au sein de nos opérations, garantissant une analyse complète qui englobe les considérations éthiques et légales. Le rapport annuel prévu par la Loi constitue un niveau de responsabilité supplémentaire permettant d'évaluer et de mesurer l'efficacité.

8. Conclusion

Agropur est engagée à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Nous demeurons également vigilants afin de prévenir ces pratiques au sein même de nos opérations. À partir de ces engagements, nous avons l'intention de continuer à développer et affiner nos politiques et nos initiatives au fur et à mesure que nous évaluons les risques potentiels et les moyens de les atténuer.

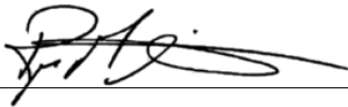
J'ai l'autorité de lier Agropur coopérative.

Nom complet : Roger Massicotte

Titre : Président

Date : 30 avril 2026

Signature :



9. Approbation de cette déclaration

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration d'Agropur. Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de l'article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport d'Agropur. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.

